

REGLEMENT DU CONCOURS DE MARQUE-PAGES

ARTICLE 1- ORGANISATEUR DU CONCOURS

La Médiathèque d'Orange organise un concours de marque-pages sur un thème libre.

ARTICLE 2: - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert aux enfants à partir de 7 ans jusqu'à 15 ans.

Une seule réalisation par personne est autorisée.

Il aura lieu du vendredi 1er juillet 2022 au vendredi 30 septembre 2022.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui sera affiché à la Médiathèque.

ARTICLE 3 : - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le support sera fourni par la Médiathèque.

Techniques autorisées : crayon de couleur, peinture, encre, aquarelle, pastel...

Ne pas utiliser de matériaux en relief (fil, ficelle, perles, feutrines, paillettes...).

ARTICLE 4 : - DEPOT DES REALISATIONS

Les réalisations devront être remises en main propre à la Médiathèque au plus tard le vendredi 30 septembre 2022 inclus. **Elles devront être déposées dans une enveloppe sur laquelle seront indiqués nom, prénom, adresse, téléphone, mail et âge.**

Afin de garantir l'anonymat du vote, la Médiathèque apposera au verso et sous chaque réalisation exposée un numéro.

Chaque candidat présentera un seul et unique marque-pages et renoncera à ses droits patrimoniaux.

ARTICLE 5 - SELECTION DES MEILLEURES REALISATIONS

Le public pourra voter pour son marque-page préféré

Une urne sera installée à la Médiathèque afin de recueillir les votes du public.

Un vote par personne.

Le jury, composé d'agents de la Médiathèque, procédera au dépouillement et à la remise des prix dans le courant du mois d'octobre.

ARTICLE 6 - RECOMPENSES

Une remise de prix aura lieu le mois d'octobre 2022

Le 1^{er} gagnant se verra choisi pour représenter le marque-page annuel de la Médiathèque. Il lui sera offert également un abonnement d'un an à la Médiathèque ainsi qu'un livre en cadeau.

Les deuxième et troisième gagnants se verront récompensés par un abonnement d'un an à la Médiathèque et d'un livre en cadeau.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la Médiathèque, rue des Princes d'Orange, BP 141, 84104 ORANGE Cedex, aux heures d'ouverture ou par téléphone au 04.90.51.19.18.

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le...../...../.....

Le présent règlement a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022.